



syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Siren : 253804819)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Crémieu
Arrondissement	Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/09/2001
Date d'effet	25/09/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Gérald JOANON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	19, Cours Baron Raverat - 38460 CREMIEU
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38460 CREMIEU
Téléphone	04 37 06 13 26
Fax	04 74 90 87 48
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	87 691
Densité moyenne	150,15

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
38	CC de l'Isle Crémieu (200012037)	CC
38	CC du Pays des Couleurs (243800612)	CC
38	CC Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry (243800935)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - <i>compétence obligatoire : élaboration, approbation, suivi et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Boucle du Rhône en Dauphiné ainsi que le ou les éventuels schémas de secteur. Dans le cadre de cette compétence, le syndicat assurera notamment la mise en oeuvre d'études et de réflexions prospectives dans les domaines du développement économique, de l'aménagement, de l'urbanisme, du commerce, de l'environnement, des transports et de l'habitat concernant l'aire de compétence du syndicat mixte et concourant à l'élaboration et la révision des documents de planification à long terme. Le syndicat a aussi pour rôle d'assurer la représentation du territoire dans le domaine contentieux, s'agissant en particulier de la légalité des documents et procédures afférant au schéma.</i>
Autres
- Autres <i>compétence optionnelle : - élaboration, mise en oeuvre et évaluation du Contrat de Développement Rhône-Alpes de la Boucle du Rhône en Dauphiné (CDRA). - initiative de la création et de la composition du conseil local de développement Rhône-Alpes de la Boucle du Rhone en Dauphiné ; cette compétence s'exerce sur le même périmètre que le SCOT. Cependant l'adhésion au CDRA se fait selon la volonté des CC et de la commune membre du syndicat. a défaut d'adhésion d'une CC à la procédure CDRA, les communes membres de cet EPCI peuvent dans ce cas adhérer directement à la compétence optionnelle. Dans ce cas, la règle de représentativité qui s'applique est établie sur la base de l'article 5.1 des statuts (1 délégué par tranche ferme de 2000 habitants). Le syndicat aura aussi pour mission : - la production de bilans périodiques sur la mise en oeuvre et sur l'évolution du contexte ayant fondé les orientations des études et des réflexions du SCOT et du CDRA. - la diffusion des études et des grands projets auprès des élus et du grand public et la mise en oeuvre d'actions de communication.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)